

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DASES 41 Subventions (27 000 euros) et conventions avec les associations APF France Handicap (13è) : 15 000 euros et Comme les Autres (20è) : 12 000 euros, pour l'organisation de loisirs et séjours de vacances à destination d'adultes et d'enfants en situation de handicap.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes : APF France Handicap et Comme les Autres ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « APF France Handicap » (13è), simpa : 7323, dossier 2019_02193, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros, pour l'année 2019.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Comme les Autres » (20è), simpa : 83701, dossier 2019_04596, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 euros, pour l'année 2019.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 934, nature 65748, rubrique 4251, destination 4250008 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO